



# Rapport d'observations définitives et sa réponse

**COMMUNE DE WAZIERS**

**(Département du Nord)**

*Exercices 2011 et suivants*

**Observations délibérées le 10 janvier 2017**

## SOMMAIRE

SYNTHESE.....	3
RAPPELS A LA REGLEMENTATION.....	4
<b>I. PROCÉDURE.....</b>	<b>5</b>
<b>II. OBSERVATIONS DÉFINITIVES.....</b>	<b>5</b>
I - LA PRÉSENTATION DE LA COMMUNE.....	5
II - LA QUALITE DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE.....	6
A - LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET L'INFORMATION DES ADMINISTRES.....	6
B - LES ANNEXES DES COMPTES ADMINISTRATIFS.....	6
1 - Les subventions versées.....	6
2 - Les états du personnel.....	7
III - LA SITUATION FINANCIÈRE.....	7
A - REMARQUES PRELIMINAIRES.....	7
B - L'EVOLUTION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT.....	7
1 - Les charges.....	7
a - Les charges de personnel.....	8
b - Les subventions versées par la commune.....	9
c - Les charges à caractère général.....	10
2 - Les produits.....	10
C - L'EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT.....	12
D - L'INVESTISSEMENT.....	12
1 - Les dépenses d'investissement et leur objet.....	12
2 - Les recettes d'investissement.....	13
E - L'ENDETTEMENT.....	14
F - LE FONDS DE ROULEMENT ET LA TRESORERIE.....	15
G - L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE SUR LA PERIODE 2017-2020.....	15
ANNEXE 1 – TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2011-2015.....	17
ANNEXE 2 – ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR L'ÉTAT ENTRE 2011 ET 2016.....	18
ANNEXE 3 – ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PERÇUES PAR LA COMMUNE ENTRE 2011 ET 2016.....	19
ANNEXE 4 – PROJECTIONS FINANCIERES SUR LA PERIODE 2017-2020.....	20

## Synthèse

La commune de Waziers, qui comptait 7 686 habitants en 2015, est membre de la communauté d'agglomération du Douaisis depuis la création de celle-ci le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Depuis 2011, sa situation financière s'est dégradée jusqu'à devenir préoccupante. Sous l'effet principalement de l'augmentation des dépenses de personnel, les charges de fonctionnement continuent à évoluer plus vite que les produits de même nature. Celles-ci sont supérieures de 22,1 % à celles de la moyenne des communes de même strate, soit 683 € par habitant contre 532 €.

Sur cette même période, la commune a versé près de 4 M€ de subventions à des tiers, ce qui correspond à 9 % de ses charges de gestion annuelles. En 2015, les subventions accordées représentent 114 € par habitant contre 70 € par habitant pour les communes de taille équivalente.

Depuis 2014, sa capacité d'autofinancement brute ne permet plus de rembourser l'annuité en capital de la dette.

Pourtant, la commune bénéficie de ressources importantes, essentiellement grâce aux dotations versées par l'Etat (496 € par habitant contre 175 € par habitant pour les communes de même taille).

Entre 2011 et 2015, les dépenses d'investissement réalisées pour un montant de 9,3 M€, ont été financées à plus de 70 % par l'emprunt. Fin 2015, l'encours de sa dette, soit 11,6 M€, représentait 111,5 % de ses produits annuels de gestion et sa dette à l'habitant était de 75 % supérieure à celle des communes comparables (1 513 € contre 862 €). Les charges de la dette en intérêts ont systématiquement dépassé 4 % de ses charges de gestion, signe d'alerte d'un éventuel surendettement.

En dépit de recettes nouvelles annoncées, la collectivité ne pourra pas s'exonérer d'un effort à fournir pour maîtriser ses charges de gestion afin de restaurer ses équilibres financiers qui se sont dégradés au cours de l'exercice 2016.

<b>Rappels à la réglementation</b>				
	<b>Réalisé</b>	<b>En cours de réalisation</b>	<b>Non réalise</b>	<b>Page</b>
1. Indiquer dans le compte administratif les prestations en nature dont ont bénéficié les personnes publiques ou privées (article L. 2313-1 du CGCT).			X	6
2. Renseigner les états du personnel des comptes administratifs conformément aux maquettes budgétaires jointes à l'instruction budgétaire et comptable M14.			X	7

## **I. PROCÉDURE**

L'examen de la gestion de la commune de Waziers a été ouvert le 6 juin 2016 par lettre du président de la chambre adressée à M. Jacques Michon, maire en fonctions sur toute la période.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien préalable à la formulation d'observations provisoires a eu lieu le 16 septembre 2016 avec le maire.

Lors de sa séance du 4 octobre 2016, la chambre a arrêté des observations provisoires transmises à l'ordonnateur le 4 novembre 2016.

Par courrier enregistré au greffe de la chambre le 16 décembre 2016, M. Michon a adressé sa réponse à la chambre.

Après l'avoir examinée, la chambre, dans sa séance du 10 janvier 2017, a arrêté les observations définitives suivantes.

## **II. OBSERVATIONS DÉFINITIVES**

### **I - LA PRÉSENTATION DE LA COMMUNE**

Située dans le département du Nord, au nord-est de Douai, la commune connaît un déclin démographique depuis la fermeture des mines. Son nombre d'habitants est passé de 11 149 en 1968 à 7 686 en 2015.

En 2015, la commune comptait 3 836 foyers fiscaux dont 63,80 % sont non-imposables et un revenu fiscal moyen par foyer de 15 419 €, contre 24 247 € sur le plan national en 2013<sup>1</sup>. En 2013, le taux de chômage des 15 à 64 ans s'élevait à 28,1 %<sup>2</sup>.

Elle fait partie de la communauté d'agglomération du Douaisis depuis la création de celle-ci le 1<sup>er</sup> janvier 2002. La communauté d'agglomération exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Les communes ont, par ailleurs, transféré à la communauté d'agglomération des compétences facultatives nombreuses telles que, par exemple, l'accueil des gens du voyage, les réseaux câblés, les infrastructures, la création de réserves foncières hors zones d'activités, la gestion du parc des expositions du Rivage Gayant, le développement touristique, le développement rural et l'assainissement.

Aucune mutualisation en matière d'expertise juridique ou technique n'a été mise en place entre la commune et la communauté d'agglomération.

---

<sup>1</sup> Source : données de la direction générale des finances publiques.

<sup>2</sup> Source : INSEE.

## II - LA QUALITE DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### A - Le rapport d'orientations budgétaires et l'information des administrés

Afin d'assurer une bonne information des élus et des administrés, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) codifié à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *le maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette* ».

En vertu des dispositions conjuguées des articles L. 2313-1, 1° et R. 2313-8 du même code<sup>3</sup>, « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif doit être mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe* ».

La chambre relève que la commune s'est conformée aux dispositions précitées. Le rapport d'orientations budgétaires pour 2016, très complet, présente les résultats de l'exercice 2015, le coût des différentes activités et la structure de la dette. Une dernière partie est consacrée aux perspectives pour les trois prochaines années.

### B - Les annexes des comptes administratifs

#### 1 - Les subventions versées

Si, sur la période 2011 à 2015, les annexes des comptes administratifs informent de manière complète sur le montant des subventions versées par la commune à divers organismes de droit privé, elles ne fournissent, en revanche, aucune information sur les prestations en nature accordées. Or, l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, « [...] *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, ...sont assortis en annexe : [...] 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ; ...* ».

Les prestations en nature, qui peuvent être des mises à disposition d'équipements (locaux, gratuité des fluides) ou de personnels, répondent aux mêmes obligations que les subventions au regard des règles de transparence et de publicité des comptes, prévues notamment au dernier alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

La présence d'informations sur les prestations en nature et, si possible, leur valorisation, laquelle n'est pas obligatoire, permettraient une information complète des efforts réellement consentis par la commune au profit de personnes publiques ou privées.

La chambre rappelle à la commune les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales qui imposent d'indiquer dans le compte administratif la liste des prestations en nature accordées à des personnes publiques ou privées.

---

<sup>3</sup> Issues du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

## 2 - Les états du personnel

Aucun des états du personnel joints aux comptes administratifs ne renseigne sur le nombre d'emplois d'agents non-titulaires pourvus, contrairement à ce que prévoit l'instruction budgétaire et comptable M14<sup>4</sup>.

Par ailleurs, l'effectif total indiqué sur l'état relatif au personnel au 31 décembre 2015 ne correspond pas aux données fournies par la mairie au cours de l'instruction. Cet état mentionne 121 emplois titulaires pourvus sur les 212 emplois budgétaires prévus en équivalent temps plein annuel travaillé. Au vu des tableaux des effectifs transmis par la commune, celle-ci compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 119<sup>5</sup> agents titulaires sur 216 emplois autorisés et 80 agents non-titulaires sur 281 emplois autorisés, soit, au total, 199 agents pour 497 emplois autorisés.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire explique l'écart important observé entre les postes autorisés et pourvus par les tâches confiées aux non-titulaires au titre des accueils de loisirs sans hébergement, des colonies d'été, des classes de neige et des nouvelles activités périscolaires.

Toutefois, pour la chambre, ces considérations ne sauraient exonérer la commune d'assurer la pertinence et la cohérence des données sur les effectifs en renseignant dûment les annexes du compte administratif.

## III - LA SITUATION FINANCIÈRE

### A - Remarques préliminaires

L'analyse financière sur la période 2011-2015<sup>6</sup> a été conduite sur la base du seul budget principal<sup>7</sup>. Elle ne tient pas compte du budget annexe dédié à la régie des transports de Waziers dont les recettes de fonctionnement représentent moins de 0,2 % de celles du budget principal en 2015.

La fiabilité des comptes de la commune n'appelle pas d'observation particulière.

### B - L'évolution des charges et des produits de fonctionnement

#### 1 - Les charges

Entre 2011 et 2015, les charges de gestion ont augmenté au rythme annuel moyen de 3,7 %. Cette hausse se confirme en 2016 avec une progression de l'ordre de 4,5 % par rapport à l'exercice 2015 comme cela ressort du tableau ci-après :

---

<sup>4</sup> Cf. maquette du compte administratif.

<sup>5</sup> L'écart de deux postes concernant les agents titulaires s'explique par le travail à temps plein.

<sup>6</sup> Cf. tableau synthétique de la situation financière 2011-2015 joint en annexe 1.

<sup>7</sup> Des comparaisons ont été effectuées par rapport aux données nationales concernant les communes de la même strate, 5 000 à 10 000 habitants, disponibles sur le portail commun aux ministères de l'économie et des finances et de l'intérieur

**Tableau n° 1 – Evolution des charges entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Prévisions*	2016 Réalizations**	Var. annuelle moyenne 2011- 2015
Charges à caractère général	2 606 636	2 807 320	2 787 138	2 844 715	2 689 832	2 724 800	2 787 278	0,8 %
+ Charges de personnel	4 212 566	4 502 676	4 504 588	5 095 325	5 248 854	5 433 700	5 478 428	5,7 %
+ Subventions de fonctionnement	753 804	782 493	884 338	911 390	877 323	914 800	917 871	3,9 %
+ Autres charges de gestion	276 721	220 523	304 585	167 381	244 315	244 000	285 925	- 3,1 %
<b>= Charges de gestion</b>	<b>7 849 727</b>	<b>8 313 011</b>	<b>8 480 649</b>	<b>9 018 810</b>	<b>9 060 324</b>	<b>9 317 300</b>	<b>9 469 503</b>	<b>3,7 %</b>

Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques).

\* Budget primitif 2016 du budget principal.

\*\* Etat de consommation des crédits 2016 du budget principal (données non définitives).

Cette augmentation des charges de gestion entre 2011 et 2015 (+ 1,2 M€) et, plus particulièrement à compter de 2014, est principalement due aux dépenses de personnel (+ 1 M€) dont le rythme annuel moyen d'évolution a été de 5,7 %.

Au 31 décembre 2016, le taux de réalisation des dépenses de la section de fonctionnement voté au budget primitif 2016 est de 90 %. Les dépenses s'élèvent à 9,4 M€ contre une prévision budgétaire initiale de 9,3 M€.

#### a - Les charges de personnel

La rémunération du personnel a augmenté de 0,7 M€ entre 2011 et 2015 en passant de 2,8 M€ à 3,5 M€.

En 2014, la commune a fait face à de nouvelles charges avec l'augmentation de 130 000 € de l'assurance du personnel et la mise en place des activités périscolaires. Le coût de celles-ci s'est élevé à 295 098 € en 2015, avec une participation financière de l'Etat et de la caisse d'allocations familiales pour des montants respectifs de 89 550 € et 38 137 €.

Les effectifs de la commune sont passés de 166 agents communaux en 2011, dont 42 agents non-titulaires, à 199 agents en 2016 dont 80 agents non-titulaires<sup>8</sup>, soit une hausse de près de 20 %.

Au cours de la période 2011 à 2016, la commune a recruté une dizaine d'emplois aidés par an en moyenne. Il s'agit de contrats uniques d'insertion et d'emplois d'avenir. Ces recrutements sont destinés à offrir une formation à de jeunes adultes non diplômés ainsi qu'une possibilité d'insertion dans le milieu du travail. Les contrats d'avenir formés et opérationnels seront maintenus par la commune afin de faire face aux départs en retraite de fonctionnaires au cours des deux ou trois prochaines années. Sur les 17 contrats d'avenir recrutés entre 2013 et 2015, cinq recrutements devraient être pérennisés au sein de la commune.

En 2015, le coût de ces contrats s'est élevé à 353 582 € avec une participation financière de l'Etat à hauteur de 262 503 €.

Au final, la commune supporte un niveau de charges de personnel plus élevé que celui des communes de taille comparable (683 € par habitant contre 532 €).

<sup>8</sup> Emplois aidés compris.



b - Les subventions versées par la commune

La commune est très investie dans le domaine social. Les subventions les plus importantes sont versées à l'association pour la gestion du centre social de Waziers et au centre communal d'action sociale.

**Tableau n° 2 – Evolution des subventions versées entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Prévisions*	2016 Réalizations**	Variation annuelle moyenne 2011-2015
<i>Nombre d'organismes subventionnés</i>	31	22	17	21	47	37	/	10,96 %
<b>Subventions totales de fonctionnement aux organismes privés</b>	571 804	587 493	634 338	641 200	617 323	625 000	620 071	1,93 %
<i>Dont subventions versées aux associations sportives</i>	41 161	36 978	66 651	47 126	61 612	2 570	/	10,61 %
<i>Dont subventions à l'association pour la gestion du centre social de Waziers</i>	445 755	464 460	488 140	513 900	507 200	515 040	/	3,28 %
<b>+ Subventions au centre communal d'action sociale</b>	137 000	140 000	195 000	215 000	215 000	230 000	230 000	11,92 %
<b>TOTAL</b>	708 804	727 493	829 338	856 200	832 323	855 000	850 071	4,10 %
<b>Subventions/charges de gestion</b>	9,03 %	8,75 %	9,78 %	9,49 %	9,19 %	9,18 %	8,98 %	/

Source : comptes administratifs.

\* Budget primitif 2016 du budget principal.

\*\* Etat de consommation des crédits 2016 du budget principal (données non définitives).

Une convention d'objectifs couvrant la période 2013-2016 a été signée le 15 février 2013 avec l'association pour la gestion du centre social.

L'article 3 de cette convention prévoit, pour l'année 2013, une contribution financière de la commune de 379 000 € ainsi qu'une mise à sa disposition de locaux et d'équipements. La commune peut également fournir des prestations humaines et techniques en vue de conforter, notamment, l'organisation de manifestations (personnel des services techniques et d'entretien, prêt de matériel, prises en charge de certains transports). Cette association bénéficie donc également de prestations en nature, non mentionnées au compte administratif et non chiffrées.

Au total, entre 2011 et 2015, l'association pour la gestion du centre social de Waziers a perçu 2 419 455 € de subventions directes, hors prestations en nature. Elle s'acquitte, cependant, d'un loyer à la commune pour l'occupation du centre social, prévu à hauteur de 31 039,63 € en 2016. Celui-ci est révisé chaque année selon l'indice de référence des loyers.

Par ailleurs, la commune a versé au centre communal d'action sociale une subvention de fonctionnement qui a augmenté de 57 % entre 2011 et 2015, passant de 137 000 € à 215 000 €. Au total, entre 2011 et 2015, le centre communal d'action sociale de Waziers a perçu 902 000 €.

Le montant total des subventions versées aux organismes privés et au centre communal d'action sociale, hors prestations en nature et mise à disposition des locaux communaux et du personnel, représente en moyenne, au cours de la période 2011 à 2015, 9,25 % des charges de gestion de la commune. Ce ratio devrait légèrement diminuer en 2016 en passant à 8,98 % des charges de gestion.

En 2015, l'ensemble des subventions versées par la commune représentait 114 € par habitant contre 70 € par habitant pour les communes de la strate nationale de comparaison.

### c - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, qui correspondent aux achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain, etc., sont restées stables au cours de la période sous revue (+ 0,8 % par an en moyenne).

Pour ses 17 véhicules de service et de fonction, la commune a mis en place des carnets de bord pour assurer un contrôle sur leurs conditions d'utilisation. Une mise en concurrence est effectuée tous les trois ans pour l'assurance des véhicules.

La commune renégocie régulièrement ses dépenses énergétiques (chauffage, électricité). Elle prévoit des travaux de rénovation de son parc d'éclairage public et espère ainsi, à terme, réduire de 38 % sa consommation d'énergie.

## 2 - Les produits

Entre 2011 et 2015, les produits de gestion progressent au rythme annuel moyen de 2,7 %, soit plus lentement que les charges (+ 3,7 %). Fin 2015, ils sont cependant supérieurs à ceux de la moyenne de la strate (1 354 € par habitant contre 1 174 € par habitant).

Au 31 décembre 2016, le taux de réalisation des recettes de la section de fonctionnement voté au budget primitif 2016 est de 94,8 %. Les recettes s'élèvent à 10,3 M€ contre une prévision budgétaire initiale de 10,4 M€.

**Tableau n° 3 – Evolution des produits entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Prévisions*	2016 Réalizations**	Variation annuelle moyenne 2011-2015
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	2 516 559	2 625 529	2 741 695	2 776 548	2 877 759	3 091 817	3 048 803	3,4 %
+ Ressources d'exploitation	344 939	363 573	415 688	349 613	330 931	314 800	285 921	- 1,0 %
+ Ressources institutionnelles (dotations et participations)	4 423 422	4 767 916	4 695 949	4 813 417	5 026 434	4 958 644	4 868 947	3,2 %
+ Fiscalité reversée par l'interco <sup>T</sup> et l'Etat	1 920 079	1 945 712	1 971 725	2 009 432	2 013 197	2 069 539	2 073 466	1,2 %
+ Production immobilisée, travaux en régie (c)	0	0	32 944	36 394	5 621	0	24 573	NC
<b>= Produits de gestion</b>	<b>9 205 000</b>	<b>9 702 729</b>	<b>9 858 001</b>	<b>9 985 404</b>	<b>10 253 942</b>	<b>10 434 800</b>	<b>10 301 710</b>	<b>2,7 %</b>

Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques).

\* Budget primitif 2016 du budget principal.

\*\* Etat de consommation des crédits 2016 du budget principal (données non définitives).

Au cours de la période sous revue, la progression des produits de gestion est essentiellement due à la hausse des ressources fiscales propres (+ 3,4 % par an en moyenne) mais également à celle des dotations et participations (+ 3,2 % par an en moyenne).

Les taux de la fiscalité communale (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) sont restés inchangés depuis 2012.

Malgré la destruction au début des années 90 de 700 à 800 logements miniers délabrés, les contributions directes locales ont augmenté entre 2011 et 2015 en raison de la progression des bases fiscales. En dépit de cette hausse, les impôts locaux acquittés restent inférieurs à ceux payés par les contribuables dans les communes de même strate nationale : 348 € par habitant en 2015 contre 460 € au plan national, soit près d'un quart de moins.

Ainsi, en 2015, le produit de la taxe d'habitation était de 158 € par habitant à Waziers contre 197 € par habitant pour les communes de la strate et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 188 € contre 255 €.

**Tableau n° 4 – Evolution des produits de la fiscalité directe locale entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Prévisions	Variation annuelle moyenne 2011-2015
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>1 046 000</b>	<b>1 114 000</b>	<b>1 158 000</b>	<b>1 148 000</b>	<b>1 214 000</b>	<b>1 230 290</b>	<b>3,79 %</b>
<i>en €/hab.</i>	<i>136</i>	<i>145</i>	<i>151</i>	<i>148</i>	<i>158</i>	<i>160</i>	<i>3,82 %</i>
<i>moyenne de la strate</i>	<i>174</i>	<i>180</i>	<i>185</i>	<i>187</i>	<i>197</i>	<i>NC</i>	<i>/</i>
<b>Foncier bâti</b>	<b>1 263 000</b>	<b>1 308 000</b>	<b>1 379 000</b>	<b>1 407 000</b>	<b>1 443 000</b>	<b>1 652 805</b>	<b>3,39 %</b>
<i>en €/hab.</i>	<i>164</i>	<i>170</i>	<i>180</i>	<i>181</i>	<i>188</i>	<i>215</i>	<i>3,47 %</i>
<i>moyenne de la strate</i>	<i>236</i>	<i>242</i>	<i>247</i>	<i>249</i>	<i>255</i>	<i>NC</i>	<i>/</i>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>12 000</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>	<b>14 000</b>	<b>15 000</b>	<b>17 222</b>	<b>5,74 %</b>
<i>en €/hab.</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0 %</i>
<i>moyenne de la strate</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<b>8</b>	<b>NC</b>	<i>/</i>

Source : site collectivités-locales.gouv.fr + états de notification des taux par l'Etat.

En 2016, la commune bénéficie de nouvelles taxes foncières pour plus de 248 000 €. En 2020, le maire indique, dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, que le développement des zones commerciales pourrait porter ce montant à 484 000 €.

Au cours de la période 2011-2016, le montant cumulé des allocations versées par l'Etat, pour compenser les exonérations et abattements accordés à certaines catégories de redevables de la commune, s'élève à 1,1 M€<sup>9</sup>. Le montant de ces allocations s'ajoute aux produits des impôts locaux perçus par la commune. Au titre de la fiscalité directe locale, la commune a perçu, en 2015, un montant total de 2 865 237 €.

S'agissant des dotations et participations, elles ont progressé, globalement, au rythme annuel moyen de 3,2 % entre 2011 et 2015<sup>10</sup>.

Plus précisément, le montant de la dotation d'aménagement a augmenté de 325 865 € entre 2011 et 2015 ; cependant, dans le même temps, la collectivité a vu la dotation forfaitaire, composée des dotations de solidarité urbaine et rurale et de la dotation nationale de péréquation, diminuer de 263 076 €.

<sup>9</sup> Cf. annexe 2.

<sup>10</sup> Cf. annexe 3.

Ainsi, en 2015, la commune perçoit une dotation globale de fonctionnement, correspondant à la somme des dotations forfaitaire et d'aménagement, qui est 2,8 fois plus élevée que celle perçue par les communes de même strate : 496 € par habitant pour Waziers (soit 3 814 079 € pour 7 686 habitants) contre 175 € par habitant pour les communes de strate identique. Elle représente 36,6 % des produits de gestion, contre 14,9 % pour les autres communes.

En 2016, la commune devrait percevoir des recettes supplémentaires provenant des reversements de la communauté d'agglomération du Douaisis :

- 20 000 € au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ;
- 20 000 € de remboursement chaque année et durant 20 ans de la part fiscalisée de la taxe de ramassage des ordures ménagères ;
- 10 000 € de reversement d'une partie de la contribution foncière des entreprises pour la zone commerciale.

### C - L'évolution de la capacité d'autofinancement

Du fait du rythme de progression des charges plus rapide que celui des produits, la commune ne peut dégager une épargne brute suffisante pour rembourser le capital de la dette.

**Tableau n° 5 – Evolution de la capacité d'autofinancement (CAF) entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Prévisions*	2016 Réalizations**	Variation annuelle moyenne 2011-2015
<b>CAF Brute (C)</b>	<b>1 002 842</b>	<b>952 177</b>	<b>991 416</b>	<b>550 334</b>	<b>904 293</b>	<b>635 825</b>	<b>437 365</b>	<b>- 2,6 %</b>
- Annuité en capital de la dette (E)	837 276	881 700	987 587	929 337	939 640	840 654	840 550	2,9 %
<b>= CAF nette ou disponible (C-E)</b>	<b>165 566</b>	<b>70 477</b>	<b>3 828</b>	<b>- 379 002</b>	<b>- 35 347</b>	<b>- 204 829</b>	<b>- 403 185</b>	<b>NC</b>

Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques).

\* Budget primitif 2016 du budget principal.

\*\* Etat de consommation des crédits 2016 du budget principal (données non définitives).

Ainsi, à partir de 2014, sa capacité d'autofinancement disponible devient négative et ne lui permet plus de contribuer au financement de ses dépenses d'investissement. Dans ces conditions, le recours à l'emprunt est indispensable. Cette situation préoccupante se poursuit en 2016.

### D - L'investissement

#### 1 - Les dépenses d'investissement et leur objet

Au cours de la période 2011 à 2015, les dépenses d'investissement cumulées atteignent 9,3 M€. Elles évoluent de façon erratique avec une augmentation marquée en 2012 et 2015.

Au 31 décembre 2016, le taux de réalisation des dépenses de la section d'investissement voté au budget primitif 2016 est de 49,8 %. Les dépenses s'élèvent à 1,3 M€ contre une prévision budgétaire initiale de 2,3 M€.

**Tableau n° 6 – Evolution des dépenses d'investissement entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Prévisions*	2016 Réalizations**	Cumul sur les années 2011 à 2015
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 669 000</b>	<b>3 986 000</b>	<b>2 316 000</b>	<b>3 129 000</b>	<b>3 687 000</b>	<b>2 341 713***</b>	<b>1 328 250</b>	<b>15 787 000</b>
Dont dépenses d'équipement	1 767 336	1 460 317	1 297 838	2 191 682	2 583 846	1 239 074	462 999	9 301 019

Source : comptes de la collectivité (DGFIP).

\* Budget primitif 2016 du budget principal.

\*\* Etat de consommation des crédits 2016 du budget principal (données non définitives).

\*\*\* En comptabilisant les restes à réaliser et hors déficit reporté (473 142 €).

Les principales dépenses d'équipement ont consisté en la réhabilitation de la salle des fêtes et de l'hôtel de ville, d'une part, et la construction de l'école Duclos Lanoy, d'autre part. Ces opérations ont été menées, respectivement, pour des montants totaux de 1 396 956 € et de 4 105 552 €. Avec ces travaux, la commune espère réaliser des économies d'énergie qui sont estimées à 50 000 € grâce à l'isolation de la salle des fêtes, au changement des fenêtres et à l'abaissement des plafonds. Par ailleurs, l'installation d'une pompe à chaleur à la piscine municipale devrait également engendrer des économies de chauffage du bâtiment et des bassins.

La construction de l'école Duclos Lanoy a permis le regroupement des deux écoles Duclos et Lanoy dans un nouveau bâtiment scolaire aux normes haute qualité environnementale. L'école Lanoy de type « Pailleron » ne répondait plus aux normes de sécurité et d'accessibilité et la commune redoutait sa fermeture.

En 2015, le montant des dépenses d'équipement de la commune (353 € par habitant) est supérieur à celui de la moyenne des communes de la strate (260 € par habitant).

Ces dépenses devraient diminuer de 2,1 M€ en 2016 par rapport à l'année 2015.

## 2 - Les recettes d'investissement

Au cours de la période 2011 à 2015, les recettes d'investissement se sont élevées à 9,3 M€. Elles ont connu une très forte progression, essentiellement due aux emprunts contractés par la commune à hauteur de 6,8 M€. Faute de dégager une épargne disponible suffisante, le recours à l'emprunt représente, à lui seul, désormais plus de 70 % des recettes d'investissement.

Les subventions reçues et le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée constituent les autres recettes d'investissement de la commune, pour un montant cumulé de 2,5 M€ au cours de la période 2011 à 2015.

Au 31 décembre 2016, le taux de réalisation des recettes de la section d'investissement voté au budget primitif 2016 est de 58,8 %. Les recettes s'élèvent à 1,6 M€ contre une prévision budgétaire initiale de 2,8 M€.

## E - L'endettement

L'encours de la dette passe de 8,8 M€ en 2011 à 11,6 M€ en 2015. Il a augmenté au rythme annuel moyen de 7 % entre 2011 et 2015, soit une hausse de 2,8 M€. En ce qui concerne la nature et la structure de la dette de la commune, les emprunts se répartissent en taux fixe et pour deux d'entre eux, en taux révisable. Seul un emprunt présente un risque au sens de la charte « Gissler »<sup>11</sup> mais le capital restant dû sera remboursé en totalité en 2018.

**Tableau n° 7 – Evolution de l'endettement entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne 2011-2015
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	8 880 648	8 938 948	9 251 361	10 319 839	11 630 199	10 780 982	7,0 %
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	8,9	9,4	9,3	18,8	12,9	24,6*	/

Source : comptes de la collectivité (DGFIP) et budget primitif 2016 du budget principal.

\* Capacité de désendettement calculée à partir de la CAF brute issue des données non définitives de l'état de consommation des crédits 2016 du budget principal.

Au cours de la période 2011-2015, la capacité de désendettement<sup>12</sup> a atteint en moyenne 11,9 ans. Cette situation traduit un risque de surrendettement. Fin 2015, l'encours de la dette représente 111,5 % des produits annuels de gestion de la commune et se situe à un niveau très nettement supérieur à celui de la strate nationale (73,4 %). Rapporté au nombre d'habitants, cet encours s'élève à 1 513 € par habitant contre 862 € par habitant pour la strate.

En 2016, en l'absence de nouveaux emprunts et après remboursement de 840 550 € de capital, l'encours de la dette devrait passer à 10 780 982 €, soit un encours de la dette par habitant s'élevant à 1 403 €. La capacité de désendettement augmenterait, passant à 24,6<sup>13</sup> années en raison de la baisse de la capacité d'autofinancement brute.

Le plan pluriannuel d'investissement sur les années 2016 à 2018 prévoit 2,5 M€ d'investissement sur trois ans, hors remboursement du capital de la dette.

Dans ces conditions, l'effort d'investissement envisagé par la commune, pour les années à venir, paraît peu compatible avec les équilibres financiers qu'il lui appartient d'abord de restaurer. Une réflexion devra être engagée rapidement sur ce point.

<sup>11</sup> La charte « Gissler » décrit une matrice de risques relatifs aux produits structurés : le chiffre (de 1 à 5) indique la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt, et la lettre (de A à E) indique le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts de l'emprunt. Une catégorie « Hors Charte » (F6) regroupe tous les produits déconseillés par la charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

<sup>12</sup> La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brute de l'année. Elle indique le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brute annuelle.

<sup>13</sup> Contre 16,9 années au vu des prévisions budgétaires 2016.

## F - Le fonds de roulement et la trésorerie

La mesure de l'équilibre financier peut s'effectuer à travers trois indicateurs : le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

**Tableau n° 8 – Mobilisation du fonds de roulement entre 2011 et 2015<sup>14</sup>**

En €	2011	2012	2013	2014	2015
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	300 000	940 000	1 300 000	1 997 815	2 250 000
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	- 603 861	399 239	307 256	- 208 657	- 14 964

Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques).

Les emprunts contractés par la commune n'ont pas toujours été complètement utilisés pour répondre à ses besoins de financement, notamment en 2012 et 2013.

**Tableau n° 9 – Evolution du fonds de roulement et de la trésorerie entre 2011 et 2015<sup>15</sup>**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	Var. annuelle moyenne 2011-2015
<b>Fonds de roulement net global</b>	<b>- 64 062</b>	<b>335 177</b>	<b>642 433</b>	<b>433 777</b>	<b>418 812</b>	<i>NC</i>
- Besoin en fonds de roulement global	- 244 897	- 524 396	- 555 273	- 831 687	- 566 305	23,3 %
<b>=Trésorerie nette</b>	<b>180 835</b>	<b>859 573</b>	<b>1 197 706</b>	<b>1 265 464</b>	<b>985 118</b>	<b>52,8 %</b>
Trésorerie nette en nombre de jours de charges courantes	8,1	36,0	49,3	49,1	38,0	/

Source : comptes de la collectivité (DGFIP).

Ces emprunts, en attente d'être mobilisés, ont abondé le fonds de roulement. Dès lors, la trésorerie ne restitue pas l'aisance financière réelle de la commune.

## G - L'analyse financière prospective sur la période 2017-2020

Au vu du rapport d'orientations budgétaires pour 2016, la capacité d'autofinancement dégagée après remboursement de la charge de la dette s'élèverait à 0,427 M€ en 2020.

**Tableau n° 10 – Projections financières de la commune en section de fonctionnement entre 2017 et 2020**

En €	2017	2018	2019	2020
Total recettes	10 676 100	10 763 100	10 830 100	10 882 100
Total dépenses	9 927 500	9 880 000	9 842 000	9 845 000
Différence (A)	748 600	883 100	988 100	1 037 100
Remboursement du capital de la dette selon tableau d'amortissement (B)	1 020 655	607 870	597 654	609 424
<b>CAF nette (C = A-B)</b>	<b>- 272 055</b>	<b>- 275 230</b>	<b>390 446</b>	<b>427 676</b>

Source : rapport d'orientations budgétaires 2016 de Waziers et retraitement chambre régionale des comptes.

La commune envisage de nouveaux investissements, plus limités que par le passé, avec un recours à la dette limité à 414 500 € sur la période.

<sup>14</sup> Pas d'évolution concernant l'exercice 2016 en l'absence de données définitives.

<sup>15</sup> Idem.

Sur ces bases, la capacité de désendettement de la commune passerait à 12,25 années en 2017 et à 10,12 années en 2018. L'encours de sa dette par habitant devrait s'établir à 1 305 € en 2017 et 1 236 € en 2018.

Cette amélioration de la situation financière dans les prochaines années reposerait, selon la commune, sur de nouvelles recettes liées à la zone commerciale (cf *supra*) et à une tendance démographique à la hausse grâce à 40 nouveaux logements locatifs réalisés en 2016 et à 40 logements en accession à la propriété. Près de 25 permis de construire seraient déjà délivrés.

Pour sa part, la chambre a réalisé une analyse prospective sur la base des évolutions constatées sur la période de 2011 à 2015 ainsi que des tendances de l'exercice 2016 tout en tenant compte du plan pluriannuel d'investissement de 2016 à 2018.

Cette simulation<sup>16</sup> aboutit à une capacité d'autofinancement nette constamment négative. Par ailleurs, l'endettement représenterait 106,7 % des produits de gestion en 2020 et la dette par habitant passerait à 1 638 € la même année.

\*

Bien que disposant de recettes bien supérieures à celles de communes de la même strate, la situation financière de la commune se caractérise depuis 2014 par une incapacité à rembourser ses emprunts annuels au moyen de son épargne. Cette situation trouve son origine, notamment dans une absence de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement de ses charges de personnel, ainsi que dans l'exécution de programmes d'investissement importants.

La nécessité, pour la commune, de rétablir sa capacité d'autofinancement, au travers d'un plan de maîtrise des charges de fonctionnement, n'apparaît pas, au moins à court terme, compatible avec la poursuite d'un effort d'investissement dynamique.

\*

\* \*

---

<sup>16</sup> Cf. annexe 4.



**ANNEXE 1 – TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2011-2015**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Prévisions*	2016 Réalizations**	Evolution 2011-2015
<b>Charges de gestion</b>	<b>7 849 727</b>	<b>8 313 011</b>	<b>8 480 649</b>	<b>9 018 810</b>	<b>9 060 324</b>	<b>9 317 300</b>	<b>9 469 503</b>	<b>15,4 %</b>
<i>Dont charges à caractère général</i>	2 606 636	2 807 320	2 787 138	2 844 715	2 689 832	2 724 800	2 787 278	3,2 %
<i>Dont charges de personnel</i>	4 212 566	4 502 676	4 504 588	5 095 325	5 248 854	5 433 700	5 478 428	24,6 %
<b>Produits de gestion</b>	<b>9 205 000</b>	<b>9 702 729</b>	<b>9 858 001</b>	<b>9 985 404</b>	<b>10 253 942</b>	<b>10 434 800</b>	<b>10 301 710</b>	<b>11,4 %</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>1 355 273</b>	<b>1 389 718</b>	<b>1 377 352</b>	<b>966 594</b>	<b>1 193 618</b>	<b>1 117 500</b>	<b>832 207</b>	<b>-11,9 %</b>
<b>CAF brute</b>	<b>1 002 842</b>	<b>952 177</b>	<b>991 416</b>	<b>550 334</b>	<b>904 293</b>	<b>635 825</b>	<b>437 365</b>	<b>-9,8 %</b>
<b>Annuité en capital de la dette</b>	<b>837 276</b>	<b>881 700</b>	<b>987 587</b>	<b>929 337</b>	<b>939 640</b>	<b>840 654</b>	<b>840 550</b>	<b>12,2 %</b>
<b>CAF nette ou disponible</b>	<b>165 566</b>	<b>70 477</b>	<b>3 828</b>	<b>- 379 002</b>	<b>-35 347</b>	<b>- 204 829</b>	<b>- 403 185</b>	<b>NC</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>864 782</b>	<b>860 257</b>	<b>795 470</b>	<b>380 839</b>	<b>757 545</b>	<b>462 025</b>	<b>263 565</b>	<b>- 12,4 %</b>
<b>Recettes d'inv. hors emprunt</b>	<b>697 436</b>	<b>848 760</b>	<b>301 106</b>	<b>364 213</b>	<b>508 222</b>	<b>529 100</b>	<b>849 793</b>	<b>- 27,1 %</b>
<b>Financement propre disponible</b>	<b>863 002</b>	<b>919 237</b>	<b>304 934</b>	<b>- 14 790</b>	<b>472 875</b>	<b>324 271</b>	<b>446 608</b>	<b>NC</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>1 767 336</b>	<b>1 461 037</b>	<b>1 264 894</b>	<b>2 155 288</b>	<b>2 578 225</b>	<b>1 239 074</b>	<b>462 999</b>	<b>45,9 %</b>
<b>Besoin (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>- 903 861</b>	<b>-540 761</b>	<b>- 992 744</b>	<b>- 2 206 472</b>	<b>- 2 264 964</b>	<b>- 1 022 442</b>	<b>- 479 518</b>	<b>NC</b>
<b>Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)</b>	<b>300 000</b>	<b>940 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 997 815</b>	<b>2 250 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>650 %</b>
<b>Encours de dette du BP au 31 décembre</b>	<b>8 880 648</b>	<b>8 938 948</b>	<b>9 251 361</b>	<b>10 319 839</b>	<b>11 630 199</b>	<b>10 780 982</b>	<b>/</b>	<b>31 %</b>
<b>Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)</b>	<b>8,9</b>	<b>9,4</b>	<b>9,3</b>	<b>18,8</b>	<b>12,9</b>	<b>16,9</b>	<b>24,6</b>	<b>/</b>
<b>Fonds de roulement budgétaire</b>	<b>56 522</b>	<b>455 761</b>	<b>709 486</b>	<b>500 830</b>	<b>485 865</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>759,6 %</b>
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	2,5	19,1	29,2	19,4	18,8	/	/	652 %
<b>Trésorerie nette</b>	<b>180 835</b>	<b>859 573</b>	<b>1 197 706</b>	<b>1 265 464</b>	<b>985 118</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>444,8 %</b>
<i>en nombre de jours de charges courantes</i>	8,1	36,0	49,3	49,1	38,0	/	/	369,1 %

Source : les comptes de la collectivité (DGFIP) hors budget annexe.

\* Budget primitif 2016 du budget principal.

\*\* Etat de consommation des crédits 2016 du budget principal (données non définitives).

**ANNEXE 2 – ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR  
L'ÉTAT ENTRE 2011 ET 2016**

<b>En €</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<i>Variation annuelle moyenne 2011-2016</i>
<i>pour la taxe d'habitation</i>	147 209	143 791	139 841	150 064	164 873	134 194	- 1,70 %
<i>pour la taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	16 310	45 141	42 813	35 505	26 500	47 749	24 %
<i>pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	2 108	2 108	2 114	2 043	1 864	1 692	3,67 %
<b>TOTAL</b>	<b>165 627</b>	<b>191 040</b>	<b>184 768</b>	<b>187 612</b>	<b>193 237</b>	<b>183 635</b>	<b>2,10 %</b>

*Source : états de notification des taux par l'Etat.*

**ANNEXE 3 – ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PERÇUES PAR LA  
COMMUNE ENTRE 2011 ET 2016**

<b>En €</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016 Prévisions*</b>	<b>2016 Réalizations**</b>	<b>Variation annuelle moyenne 2011-2015</b>
<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	<b>3 751 290</b>	<b>3 744 324</b>	<b>3 827 646</b>	<b>3 668 426</b>	<b>3 814 079</b>	<b>3 778 000</b>	<b>3 793 581</b>	<b>0,4 %</b>
<i>Dont dotation forfaitaire</i>	<i>1 939 489</i>	<i>1 935 827</i>	<i>1 935 701</i>	<i>1 718 581</i>	<i>1 676 413</i>	<i>1 480 000</i>	<i>1 478 336</i>	<i>- 3,6 %</i>
<i>Dont dotation d'aménagement</i>	<i>1 811 801</i>	<i>1 808 497</i>	<i>1 891 945</i>	<i>1 949 845</i>	<i>2 137 666</i>	<i>2 298 000</i>	<i>2 315 245</i>	<i>4,2 %</i>
<b>Autres dotations</b>	<b>432</b>	<b>407</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 100,0 %</b>
<i>Dont dotation générale de décentralisation</i>	<i>432</i>	<i>407</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- 100,0 %</i>
<b>Participations</b>	<b>304 125</b>	<b>471 835</b>	<b>501 390</b>	<b>614 990</b>	<b>855 150</b>	<b>836 000</b>	<b>743 274</b>	<b>29,5 %</b>
<i>Dont Etat</i>	<i>60 063</i>	<i>54 935</i>	<i>136 854</i>	<i>295 902</i>	<i>407 352</i>	<i>380 000</i>	<i>293 124</i>	<i>61,4 %</i>
<i>Dont régions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>NC</i>
<i>Dont départements</i>	<i>30 650</i>	<i>33 946</i>	<i>0</i>	<i>31 616</i>	<i>26 961</i>	<i>20 000</i>	<i>17 321</i>	<i>- 3,2 %</i>
<i>Dont communes</i>	<i>83 892</i>	<i>80 393</i>	<i>76 084</i>	<i>76 560</i>	<i>105 687</i>	<i>80 000</i>	<i>122 350</i>	<i>5,9 %</i>
<i>Dont groupements</i>	<i>58 675</i>	<i>194 000</i>	<i>167 199</i>	<i>62 732</i>	<i>130 557</i>	<i>200 000</i>	<i>133 103</i>	<i>22,1 %</i>
<i>Dont fonds européens</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>NC</i>
<i>Dont autres</i>	<i>70 845</i>	<i>108 561</i>	<i>121 253</i>	<i>148 179</i>	<i>184 594</i>	<i>156 000</i>	<i>177 376</i>	<i>27,1 %</i>
<b>Autres attributions et participations</b>	<b>367 576</b>	<b>551 350</b>	<b>366 913</b>	<b>530 002</b>	<b>357 205</b>	<b>344 644</b>	<b>332 092</b>	<b>- 0,7 %</b>
<i>Dont compensation et péréquation</i>	<i>363 056</i>	<i>551 350</i>	<i>366 913</i>	<i>513 591</i>	<i>357 205</i>	<i>344 644</i>	<i>332 092</i>	<i>- 0,4 %</i>
<i>Dont autres</i>	<i>4 520</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 411</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- 100,0 %</i>
<b>= Ressources institutionnelles (dotations et participations)</b>	<b>4 423 422</b>	<b>4 767 916</b>	<b>4 695 949</b>	<b>4 813 417</b>	<b>5 026 434</b>	<b>4 958 644</b>	<b>4 868 947</b>	<b>3,2 %</b>

Source : comptes de la collectivité (DGFIP).

\* Budget primitif 2016 du budget principal.

\*\* Etat de consommation des crédits 2016 du budget principal (données non définitives).

**ANNEXE 4 – PROJECTIONS FINANCIERES SUR LA PERIODE 2017-2020**

En milliers d'euros	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Ressources fiscales propres</b>	<b>3 077</b>	<b>3 181</b>	<b>3 290</b>	<b>3 401</b>
<b>Ressources d'exploitation</b>	<b>324</b>	<b>321</b>	<b>318</b>	<b>315</b>
<b>Dotations et participations</b>	<b>5 353</b>	<b>5 525</b>	<b>5 701</b>	<b>5 884</b>
<b>Fiscalité reversée par l'Interco et l'Etat</b>	<b>2 062</b>	<b>2 087</b>	<b>2 112</b>	<b>2 137</b>
<b>Production immobilisée, travaux en régie</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>= Produits de gestion (a)</b>	<b>10 822</b>	<b>11 119</b>	<b>11 426</b>	<b>11 742</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 733</b>	<b>2 755</b>	<b>2 777</b>	<b>2 799</b>
<b>+ Charges de personnel</b>	<b>5 864</b>	<b>6 199</b>	<b>6 552</b>	<b>6 925</b>
<b>+ Subventions de fonctionnement</b>	<b>947</b>	<b>984</b>	<b>1 022</b>	<b>1 062</b>
+ Autres charges de gestion	229	222	215	209
<b>= Charges de gestion (b)</b>	<b>9 774</b>	<b>10 160</b>	<b>10 567</b>	<b>10 995</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement au fil de l'eau (a-b)</b>	<b>1 048</b>	<b>959</b>	<b>859</b>	<b>747</b>
en % des produits de gestion	9,70 %	8,60 %	7,50 %	6,40 %
<b>CAF brute</b>	<b>544</b>	<b>458</b>	<b>351</b>	<b>226</b>
en % des produits de gestion	5,00 %	4,10 %	3,10 %	1,90 %
<b>CAF nette (c)</b>	<b>- 522</b>	<b>- 224</b>	<b>- 354</b>	<b>- 535</b>
en % des produits de gestion	- 4,80 %	- 2,00 %	- 3,10 %	- 4,60 %
Taxes locales d'équipement	21	21	21	21
+ FCTVA	221	68	104	131
+ Subventions d'investissement	0	0	0	0
+ Produits de cession	0	0	0	0
+ Autres recettes	0	0	0	0
<b>= Recettes d'investissement hors emprunt (d)</b>	<b>242</b>	<b>89</b>	<b>125</b>	<b>152</b>
<b>Financement propre disponible (c-d)</b>	<b>- 280</b>	<b>- 136</b>	<b>- 229</b>	<b>- 383</b>
- Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	414	635	799	799
- Dons, subventions et prises de participation en nature	26	26	26	26
<b>= Besoin (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>- 725</b>	<b>- 801</b>	<b>- 1 059</b>	<b>- 1 213</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>11 605</b>	<b>11 723</b>	<b>12 077</b>	<b>12 529</b>
Encours de dette par habitant en €	1 513	1 530	1 578	1 638

*Source : calculs de la chambre régionale des comptes réalisés avec les données disponibles jusqu'en 2016 inclus et avec le PPI transmis par la commune pour la période 2016 à 2018.*



# Réponse au rapport d'observations définitives

## COMMUNE DE WAZIERS

(Département du Nord)

*Exercices 2011 et suivants*

Ordonnateur en fonctions pour la période examinée :

- M. Jacques Michon : réponse d'1 page.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi 2001-1248 du 21 décembre 2001).